

ATTESTATION de NON ACCESSIBILITE

Nous avons été contactés par **Mme Delphine Gontrand** pour le compte de la **Ville de Bagnolet** pour établir l'ensemble des diagnostics immobiliers obligatoires pour la vente du bâtiment **sis 9-11 rue Marie-Anne Colombier - 93170 BAGNOLET**.

L'ensemble du bâtiment étant muré et donc « non accessible », il nous est impossible de réaliser l'ensemble des diagnostics immobiliers obligatoires pour la vente du bâtiment :

- Attestation de surface
- Plomb
- DPE
- Amiante
- Electricité
- Gaz
- Termite

Seul l'ERP pourra être réalisé car il n'y a pas besoin d'accéder au bâtiment pour le réaliser.

Cordialement,

Fait à PARIS 20, le 09/11/2023

